



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Division des Personnels Enseignants du premier degré Public

DPEP
Bureau des Gestions Mutualisées
Dossier suivi par :
Nathalie HECQUET
Chef de bureau
Tél : 03 20 62 31 91

Bénédicte BEDAGUE
Gestionnaire
Tél : 03 20 62 31 30

Mél : dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr

Hôtel Académique
144 rue de Bavay
BP669
59033 Lille cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
degré public de l'Académie de Lille

S/c de Mesdames les Directrices
et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges

Lille, le 19 avril 2024

Objet : campagne exceptionnelle d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés en français et mathématiques pour la rentrée scolaire 2024.
Référence : note ministérielle DGRH B2-D2024-3983

Annexes

- annexe 1 : fiche de candidature.
- annexe 2 : avis du supérieur hiérarchique

Par note en date du 11 avril 2024, la DGRH a rappelé la stratégie ministérielle qui a pour objectif de mettre en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe, pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en application de l'article 4-1 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Afin de couvrir les besoins, le Ministère ouvre une nouvelle campagne d'accueil en détachement, réservée aux professeurs des écoles, dans le corps des professeurs certifiés dans les deux disciplines concernées : le français et les mathématiques.

1. Constitution et transmission du dossier

Les candidats au détachement compléteront l'annexe 1 « fiche de candidature » et feront remplir à leur inspecteur de circonscription l'annexe 2 « *Avis du supérieur hiérarchique* ».

Les annexes 1 et 2 devront être transmises par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous couvert de l'Inspecteur de l'Education nationale par mail à l'adresse suivante : dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr au plus tard **pour le 15 mai 2024** afin que l'avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur des Services départementaux de l'Education nationale (IA-DASEN) du département d'affectation soit apposé sur la demande.

Le bureau des gestions mutualisées de la DSDEN du Nord se chargera de la transmission des candidatures au DPE du rectorat.

Tout dossier transmis directement au rectorat et non revêtu des avis de l'Inspecteur de l'Education nationale et de l'IA-DASEN ne sera pas examiné.

2. Instruction du dossier

Les services du Rectorat seront chargés de l'étude des dossiers et recueilleront l'avis motivé du corps d'inspection d'accueil. Des entretiens pourront éventuellement être organisés.

Seront examinées en priorité les candidatures des professeurs des écoles titulaires d'une licence dans les disciplines concernées :

- français : licence lettres modernes ou lettres classiques
- mathématiques : licence de mathématiques ou de sciences physiques

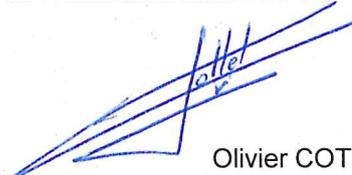
Les corps d'inspection d'accueil contacteront directement les candidats qui n'ont pas à solliciter de rendez-vous.

Seuls les dossiers recueillant l'avis favorable de Madame la Rectrice pour un accueil en détachement seront transmis aux services du Ministère.

J'attire votre attention sur le fait que la recevabilité du dossier et l'avis favorable n'emportent pas décision de détachement : la décision d'accueil en détachement est arrêtée par la Ministre de l'Education nationale.

La présente circulaire est également disponible sur le site de la DSDEN du Nord (www.ac-lille.fr//dsden59/), rubrique Directeur d'école – Enseignants 1^{er} degré dans le Nord / Carrière / Détachement et sur le site académique (<https://www1.ac-lille.fr/accueil-en-detachement-de-fonctionnaires-de-categorie-a-121635> rubrique Concours / Métiers / Carrières / Mobilité des personnels).

Pour la Rectrice, et par délégation,
le Directeur Académique,
des services de l'Education Nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale du Nord.



Olivier COTTET